

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 31 mars 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DFPE 184 Mise à disposition de locaux 1 à 9 rue Jean de la Fontaine (16e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association « ABC Puériculture ».

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de conclure avec l'association «ABC Puériculture» une convention d'occupation du domaine public concernant des locaux municipaux situés 1 à 9 rue Jean de la Fontaine (16e) ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 16 mars 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4ème commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à conclure avec l'association « ABC Puériculture », dont le siège social est situé 9 rue Jean de la Fontaine (16e), la convention d'occupation du domaine public dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les recettes générées par cette mise à disposition seront imputées au chapitre 75, article 752 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2016 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO